



**REGLEMENT INTERIEUR**  
106 rue de l'église 60680 GRANDFRESNOY  
0344414726- bibliothequegrandfresnoy-60680@hotmail.fr

La Bibliothèque Scolaire et Municipale de Grandfresnoy est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation et à l'activité culturelle de tous.

L'accès à la bibliothèque et la lecture *sur place* sont ouverts à tous et *gratuits* ; l'abonnement est obligatoire pour emprunter des documents .

1°) HORAIRES D'OUVERTURE

- Pour le public : lundi : 16h30/18h00 ; mercredi : 10h/12h et 16h/18h ; vendredi : 16h30/18h30.
- Pour les scolaires : accueil selon un calendrier défini en concertation avec les enseignants, renouvelable chaque année.  
***Tout enfant, ne respectant pas le règlement intérieur, sera ramené auprès de son instituteur.***

***Pendant les vacances scolaires : ouverture le mercredi ( en fonction des disponibilités des bénévoles.)***

**Troc de graines, plants,etc... la semaine du 16 au 20 octobre 2017, pendant les permanences au public.**  
**Vendredi 17 novembre de 16h30 à 18h30, dédicace par l'association des Deux Montagnes de leur dernier ouvrage.**

Un **prêt inter bibliothèque** est mis en place au sein de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées entre les communes de Arsy, Canly, Chevières, Estrées Saint Denis, Grandfresnoy, Longueil Ste Marie *pour permettre aux adhérents d'emprunter un document non disponible à Grandfresnoy dans l'une des bibliothèques citées.*

2°) COTISATION

L'inscription à la bibliothèque est fixée à **3 €/enfant, 5€/ adulte, 7 €/adulte extérieur.**

**Gratuité pour les enfants scolarisés à l'école « Les Zocqs »**

3°) CONDITIONS d'INSCRIPTION :

- L'abonnement est valable 12 mois, et renouvelable annuellement.
- L'adhérent doit justifier de son identité et de son domicile
- Tout changement de domicile doit être signalé immédiatement.
- Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans doivent pour s'inscrire être munis d'une autorisation écrite et signée de leurs parents (document fourni à la bibliothèque).
- La demande d'inscription engage l'acceptation du règlement intérieur.

4°) PRÊT DES DOCUMENTS

- L'adhérent peut emprunter 5 livres, 2 DVD, 2 CD pour un mois (**emprunt multimédia : uniquement avec un abonnement adulte**)
- Pour les classes : 1 à 2 documents selon le choix de l'enseignant, pour 2 semaines.
- En cas de retard dans la restitution des livres empruntés, il sera perçu une pénalité de 0,50€ par livre et par semaine de retard. **En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, vous devez procéder à son remplacement titre pour titre.**
- ***Un document abîmé ? Ne le réparez pas vous-même, mais signalez-le au bureau de prêt !***

Il est demandé aux usagers :

- de ne pas fumer, manger ou boire.
- pas de rollers, ni trottinette, etc.... dans les locaux de la bibliothèque.
- de ne pas troubler l'ordre et le calme.

*L'accès des animaux est interdit dans la Bibliothèque.*

Les responsables de la Bibliothèque sont à la disposition des usagers pour les aider à en exploiter pleinement les ressources.

Le personnel de la bibliothèque est habilité à interdire l'accès au service à toute personne manquant aux règles de bienséance ou en cas d'infraction grave.